

Fermeture de la trésorerie de Vic-Fezensac en 2022

Le Conseil Municipal exprime son désaccord.



Fermeture de la trésorerie de Vic-Fezensac en 2022

En juillet dernier, suite aux annonces gouvernementales, le directeur départemental des finances publiques est venu à Vic-Fezensac présenter le projet de réorganisation du réseau des trésoreries du département. En l'état, ce projet aura pour conséquence la suppression de la trésorerie de Vic, à compter de 2022, au profit de la mise en place d'une simple permanence hebdomadaire dans les Maisons de services aux publics (MSAP) ou les Maisons France Services (MFS). En réaction à cette annonce, dans le cadre de la concertation en cours, les élus vicois ont donc choisi d'exprimer leur désaccord.

Barbara Neto, première adjointe au Maire, a présenté lors du dernier Conseil Municipal, une motion en faveur du maintien de la trésorerie de Vic-Fezensac. « Au regard du service rendu par la trésorerie auprès des particuliers et des collectivités dans notre bassin de vie, sa fermeture serait un nouveau coup dur pour notre territoire. D'autant que la suppression des trésoreries au profit des nouveaux « accueils de proximité » dans les Maisons France Services s'apparente, à terme, à un transfert de charges déguisés pour la communauté de communes. C'est encore les collectivités locales et les contribuables des territoires ruraux qui vont payer. Nous ne pouvons accepter cela sans protester » explique-t-elle.

La motion proposée a été votée en Conseil Municipal à l'unanimité. Les conseillers municipaux d'une seule voix ont rappelé « leur attachement à un service des finances publiques de qualité et de proximité » et « leur opposition à la fermeture de la trésorerie de Vic-Fezensac, en 2022 ». Cette motion sera communiquée à la DGFIP dans les prochains jours.

Ci-dessous la note d'information ainsi que la motion proposées et votées à l'unanimité lors du conseil municipal du 19 septembre 2019.

Aussi, au regard de cette information,

Considérant que la fermeture des trésoreries va à l'encontre de la demande des citoyens d'une égalité d'accès aux services publics ;

Considérant que cette proposition de réorganisation vient diminuer la présence de services publics dans notre département rural et qu'il s'agit ici d'un nouveau coup porté à l'encontre de la ruralité ;

Considérant les services et l'accompagnement dont ont besoin les citoyens, et notamment les populations les plus âgées, de nos territoires ;

Considérant l'importance et nécessité de la mission de conseil et d'accompagnement que les trésoriers remplissent auprès des communes rurales du bassin de vie ;

Considérant que la suppression des trésoreries au profit de nouveaux « Accueils de proximité » dans les MSAP ou MFS s'apparente, à terme, à un transfert de charges déguisé ;

Considérant la spécificité de la commune de Vic-Fezensac qui dispose durant le week-end des festivités de la Pentecôte d'une régie communale trop importante pour être déplacée hors de la commune ou traitée par la banque postale ;

Les élus du Conseil Municipal de Vic-Fezensac

- appellent leur attachement à un service des finances publiques de qualité et de proximité,
- et s'opposent à la suppression de la trésorerie de Vic-Fezensac telle que le prévoit le projet de réorganisation.

CONSEIL MUNICIPAL DU 19/09/2019

- INFORMATION -

REORGANISATION DES TRÉSORERIES : SUPPRESSION DE LA TRÉSORERIE DE VIC-FEZENSAC.

Le 8 juillet 2019, Monsieur Jean-Claude Hernandez, Directeur départemental des finances publiques du Gers est venu en Mairie présenter le projet de réorganisation du réseau des trésoreries départementales.

Les directeurs départementaux des finances publiques ont reçu, du ministre de l'action et des comptes publics, en décembre 2018, une note intitulée « Bâir un nouveau réseau ». Ils sont chargés de réorganiser le réseau de proximité des finances publiques, avec, notamment la suppression des trésoreries.

Dans le Gers, en ce qui concerne les communes, l'organisation se fera sur le mode « front office/back office » avec :

- en « back office », les services de gestions comptables chargés du traitement des dépenses, du recouvrement, de la gestion budgétaire, des régies comptables... avec un agent référent chargé de la collectivité que les maires pourront contacter en cas de besoin.
- En « front office », 8 conseillers aux collectivités (cadres supérieurs, anciens trésoriers...) sur le Département seront chargés de répondre aux besoins des élus sur les dossiers complexes.

Cette nouvelle organisation s'appliquera à l'horizon 2022. Elle aura pour conséquence la suppression de la trésorerie de Vic-Fezensac.

Le conseil aux administrés sera, quant à lui, assuré par des permanences hebdomadaires dans les Maisons de services aux publics (MSAP) ou les Maisons France Services (MFS).

Les trésoreries ne manieront plus les espèces et ne traiteront plus les chèques. Dispositif « zéro cash » : les particuliers qui souhaitent régler leurs créances auprès du Trésor Public en numéraire ou en chèque pourront le faire dans les bureaux de tabac. Le paiement par carte bancaire pourra s'effectuer dans les permanences DGFIP des MSAP/MFS.

Une concertation sur le sujet est en cours (de juin à octobre 2019) pour effectuer les recensements des besoins des élus. Il nous appartient de nous prononcer dans le cadre de cette concertation. Aussi, le vote de la motion ci-joint vous est proposé.

RJ-2 - Carte des services de la DGFIP en 2019
Carte du projet d'organisation des services à compter de 2022

IMG_20190926_0002.jpg

IMG_20190926_0001.jpg